

## Travailler en groupement d'entreprises en intégrant la Moe

Formation de 2 jours (14 heures) - 8h45-17h30

24-25 mai 2018

### Objectifs de la formation

La formation proposée vise à transmettre l'intérêt et les clés d'une offre globale, simplificatrice pour le particulier et lui facilitant le parcours de rénovation. A l'issue de la formation :

- ▶ chaque participant aura mesuré l'intérêt d'un groupement d'entreprises avec architecte permettant de remédier aux freins à la massification des travaux de rénovation énergétique ;
- ▶ les acteurs de terrain (entreprises et architectes) disposeront des éléments juridiques pour envisager un tel groupement ;
- ▶ les organismes accompagnateurs en charge du conseil disposeront d'éléments concrets pour une meilleure information des particuliers et pourront contribuer à l'émergence d'une offre professionnelle adaptée aux enjeux.

### Contexte

Plusieurs raisons peuvent expliquer le gouffre qui sépare le rythme actuel des rénovations de celui qui devrait permettre en 2050 l'atteinte du facteur 4 en particulier sur le parc des maisons individuelles mais aussi d'une partie des logements et petits locaux tertiaires dans des immeubles en copropriété :

1. La croyance que des entreprises organisées traditionnellement en corps d'état séparés seront capables de réaliser seules des travaux vertueux au mieux à partir d'un audit ;
2. La croyance qu'un audit énergétique constitue des spécifications suffisantes à la réalisation de travaux nécessitant plusieurs intervenants ;
3. La méconnaissance du public sur l'intérêt et l'apport des architectes ;
4. L'inadaptation de la mission de maîtrise d'œuvre classique à de faibles montants de travaux.

Si l'audit (lorsqu'il est réalisé !) constitue un document prescriptif l'absence de bien des éléments n'est pas de nature à rassurer les propriétaires d'un bâtiment existant sur la qualité des travaux, le respect des coûts et des délais, et toutes les craintes qu'ils peuvent manifester notamment pour des travaux en site occupé.

### Programme détaillé

#### Présentation des objectifs et des participants

- Présentations réciproques des participants et des formateurs et recueil des attentes
- Présentation de la formation et de l'intérêt qu'elle présente.

#### Mise en situation dans le contexte actuel

- Exercice à partir d'un audit conventionnel ;
- Constat des manques et détermination des pistes susceptibles d'améliorer la situation ;
- Nécessité d'un acteur porteur d'une vision globale.

#### Structuration d'une équipe

- Exercice à partir d'un audit conventionnel ;
- Recherche d'une organisation en équipe : aspects relationnels, contractuels et fonctionnels.

## Apporter une réponse adaptée à la demande

- L'audit et le potentiel architectural ;
- Les 5 familles d'amélioration : bâti, équipements, comportements, usage, financement
- La préconisation de travaux sans dommages ;
- Consommations de chauffage ;
- Calculs et réglementation des travaux sur l'existant ;
- Le confort de l'occupant ;
- Les dispositifs d'accompagnement : aides financières et aides techniques.

## Structuration d'une offre

- Exercice en équipe à partir d'un audit conventionnel ;
- Elaboration d'une offre pour répondre à une situation contrainte.

## Les groupements

- Groupements momentanés
- Groupements permanents
- Avantages et limites des groupements avec architecte

## Conclusion et évaluations de la formation

- J'envisage la création d'un groupement
- Reprise des attentes formulées en début de formation et tour de table interrogatif sur le ressenti de chaque participant
- Evaluation de la formation, des formateurs et des conditions de formation par les participants

### Intervenants

**Jacques ALLIER**, Consultant en performance énergétique  
**Véronique GALMICHE**, Architecte expert judiciaire

### Publics concernés

Architectes, entreprises et chargés de mission des organismes territoriaux de la rénovation énergétique (EIE, ALEC, PTRE, ...)

### Prérequis

- Etre architecte, entreprise ou artisan certifié RGE ou en passe de l'être ou être chargé de mission des organismes territoriaux d'accompagnement (UEE, ALEC, PTRE, ...).
- Avoir envie de constituer ou d'encourager une offre de rénovation reproductible, apte à la massification.

### Approche pédagogique

- Alternance d'apport théoriques sous forme d'exposés en vidéo-projection et d'exercices pratiques d'évaluation, d'application et de mise en situation ;
- Méthodes participatives visant à développer l'interactivité entre participants et entre formateurs et participants.

### Documents fournis

Remise à chaque participant au format numérisé les présentations de la session de formation et divers documents complémentaires d'approfondissement.

### Contrôle des acquis

- Contrôle permanent lors des exercices ponctuant la formation
- Exercices de validation au cours de la formation

### Evaluation de la formation

Evaluation à chaud des participants

### Sanction de la formation

Attestation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action de formation

### Les + de la formation

- Formation réunissant l'ensemble des acteurs concernés ;
- Elaboration d'une feuille de route pour constituer un groupement ;
- Fourniture de documents numériques appropriables prêts à l'utilisation.

### Effectif

12 à 20 participants maximum.

### Lieu

Le Neuf Bis, Boulevard Voltaire, Dijon (21)

**Prix** | **600 € nets de taxes** (organisme non soumis à la TVA). Déjeuner offert.  
*Remise d'une attestation de présence, d'une facture acquittée et d'une attestation de fin de formation.*

Pour financer votre formation, des aides existent\* :

- > Le coût de la formation peut être partiellement pris en charge par votre OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé).
- > Formation éligible au titre de l'obligation de formation continue des architectes.
- > Formation éligible « crédit d'impôt pour la formation du chef d'entreprise » Code Général des Impôts, article 244 quater M.

\* Conformément à la loi Formation, Bourgogne Bâtiment Durable est référencé dans l'outil Datadock.

**Contact** | **Laurent BOITEUX**, 03 80 59 59 61, [formation@bourgogne-batiment-durable.fr](mailto:formation@bourgogne-batiment-durable.fr)

## Inscription obligatoire avant le 9 mai 2018

Pour vous inscrire, deux méthodes :

- > En ligne : <http://formations2018.bourgogne-batiment-durable.fr>
- > En nous retournant le bulletin d'inscription ci-dessous par courriel à [formation@bourgogne-batiment-durable.fr](mailto:formation@bourgogne-batiment-durable.fr) ou par courrier à : Bourgogne Bâtiment Durable - La Bourdonnerie - 2 allée Pierre Lacroute - 21 000 DIJON

### BULLETIN D'INSCRIPTION

#### Travailler en groupement d'entreprises en intégrant la Moe - 24-25 mai 2017

Organisme / Structure :	_____										
Adresse :	_____										
Nom, prénom du stagiaire :	_____										
Fonction ou qualification :	_____										
En activité depuis :	_____ années										
Niveau d'études :	_____										
Téléphone (ligne directe) :	_____										
Courriel :	_____										
Régime alimentaire spécifique :	_____										
Mon niveau de connaissances par rapport à la thématique traitée, sur une échelle de 1 (aucun) à 10 (expert), est de :											
	<table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td></tr></table>	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		

**Je joins un chèque de 600,00 €** à l'ordre de « Bourgogne Bâtiment Durable » et je recevrai une facture en retour.  
*Pour les collectivités territoriales souhaitant régler par virement, merci de prendre contact avec nous au 03 80 59 59 60.*

Suite à votre inscription, une convention de formation sera établie et envoyée à votre structure. Votre inscription définitive et votre participation seront réputées acquises dès que Bourgogne Bâtiment Durable aura réceptionné la convention de formation remplie et signée par la personne de votre structure habilitée à passer commande.

**Bon pour accord, fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature et cachet :**